



BROCHURE D'ACCUEIL

à destination **des opérateurs**
de Laurenty Group.

Diffusion : Novembre **2025**

Bienvenue chez



Nous sommes ravis
de vous accueillir dans notre équipe.

Ce guide est conçu pour vous aider à **vous familiariser**
avec nos pratiques, nos valeurs et les ressources
à votre disposition.

Chère, Cher collègue

Bienvenue au sein du groupe Laurenty.

Vous rejoignez aujourd'hui une équipe **engagée, passionnée, et déterminée à faire la différence**. Notre mission est simple mais ambitieuse : contribuer au bien-être de chacun en simplifiant la vie de tous, grâce à des services adaptés aux besoins spécifiques des individus et des bâtiments. Chaque jour, nous nous efforçons d'apporter **des solutions qui rendent la vie plus facile** à nos clients et à nos collaborateurs.

Cette mission, nous la poursuivons avec une vision claire : **agir ensemble comme le partenaire privilégié de nos clients**, en leur offrant des solutions innovantes et proactives. Nous croyons fermement que l'innovation et l'anticipation sont les clés pour répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain.

Pour atteindre ces objectifs, nous nous appuyons sur des valeurs qui sont au cœur de tout ce que nous entreprenons. La **collaboration** est essentielle : en travaillant main dans la main, nous tirons parti de la diversité et des talents de chacun. L'**ambition** nous pousse à aller toujours plus loin, à dépasser les attentes et à viser l'excellence. Le **respect** est au cœur de nos relations, tant entre nous qu'avec nos clients. Enfin, l'**engagement** est ce qui nous guide : nous tenons nos promesses et nous sommes résolument tournés vers l'avenir.

Je suis convaincu que votre contribution sera précieuse dans notre projet collectif. Ensemble, nous continuerons à **innover** et à **grandir**, tout en restant fidèles à notre mission, notre vision, et nos valeurs.

Je vous souhaite plein succès dans votre parcours avec nous.



Jean-François EMOND

CEO, Laurenty Group

SOMMAIRE

BROCHURE D'ACCUEIL



L'essence du groupe Ce qui guide nos actions et forge notre identité	4
Notre mission Notre vision.....	4
Nos valeurs.....	5
Présentation Notre histoire en bref	6
Que faisons-nous ? Les services de Laurenty Group	7
Notre politique en matière de RSE	8
Notre politique en matière de QSE.....	10
Le contrat de travail	12
Ma journée de travail	13
Checkin/Checkout@work	14
Nos formations Les capsules en vidéo	16
Ergonomie Les bonnes postures pour éviter les blessures	17
Procédures à suivre	18
Demande de congés.....	18
En cas d'absence.....	18
Politique d'absentéisme.....	19
Accident du travail ou accident sur le chemin du travail.....	20
Grossesse.....	21
Harcèlement moral ou sexuel au travail	21
Dysfonctionnement lié à l'abus d'alcool ou de drogues	21
Pour votre sécurité Procédures à suivre	23
Vos déplacements sur le chemin du travail	24
Vos déplacements chez le client.....	26
Les équipements de protection individuelle.....	27
Matériel sur le chantier.....	28
Produits d'entretien	29
Pictogrammes Produits dangereux.....	30
Consignes environnementales.....	32
Consignes en cas d'urgence.....	33
Votre soutien où que vous soyez	34
Urgences	34
Services généraux.....	34
Services du personnel coordonnées utiles	35
Notes	36

L'ESSENCE DU GROUPE CE QUI GUIDE NOS ACTIONS...

NOTRE MISSION

Contribuer au **bien-être de chacun** en simplifiant la vie de tous par des services adaptés **aux besoins des individus et des bâtiments**.

NOTRE VISION

Agir ensemble comme le **partenaire privilégié** de nos **clients** en les **accompagnant** au travers de **solutions innovantes et proactives**.



...ET FORGE NOTRE IDENTITÉ

NOS VALEURS

NOUS ENCOURAGEONS LA COLLABORATION

La clé du succès relève d'un **travail d'équipe**. On encourage le **partage** et l'**échange d'informations**. On communique de manière efficace et on reconnaît le travail de chacun.

NOUS SOUTENONS L'AMBITION

On travaille dans un **esprit d'amélioration continue**. On anticipe et on s'adapte aux besoins et aux attentes du marché en recherchant constamment des moyens de travailler plus efficacement. On est ouvert au changement, on adopte de nouvelles méthodes de travail, on encourage le **feedback** et le **développement des compétences**.

LE RESPECT, C'EST LA BASE !

On se soucie de l'impact de nos actes sur autrui dans le **respect de chacun**. On peut compter les uns sur les autres grâce à la confiance et au respect mutuel. On écoute attentivement, on tente d'**aider au mieux les collègues et les clients**.

UN ENGAGEMENT AU QUOTIDIEN

On **tient nos promesses**. On mène nos projets de manière rapide et efficace avec pour objectif une **qualité axée sur le client**. On assume nos responsabilités.

PRÉSENTATION NOTRE HISTOIRE EN BREF

Fondé en **1953** par **Monsieur Francis Laurenty**, nous sommes un groupe familial **leader sur le marché des services aux entreprises**.

Nous sommes actifs en Belgique, dans le nord de la France et au Grand-Duché de Luxembourg.

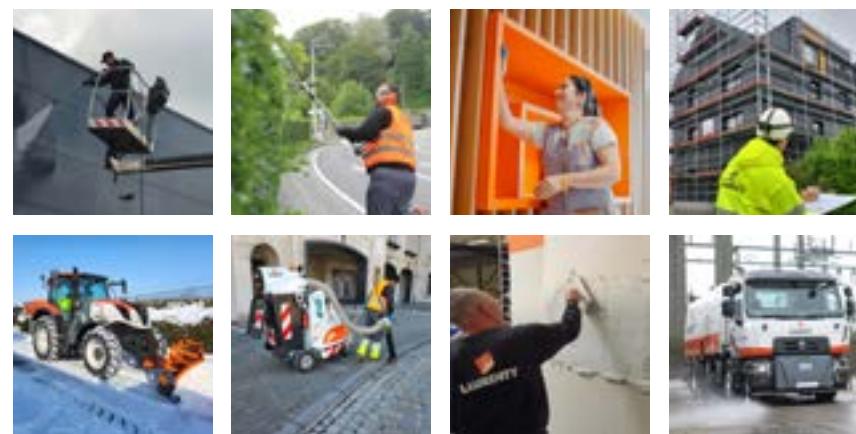
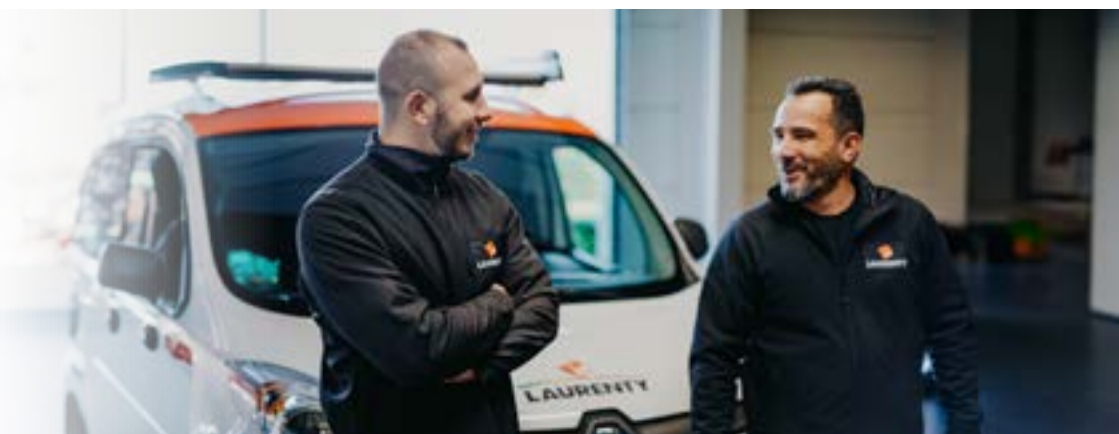
En plus du **nettoyage** sous toutes ses formes et pour répondre à la demande croissante de nos clients, nous nous sommes au fur et à mesure des années diversifiés dans d'autres activités.

Nous sommes à présent un des leaders dans la **création et l'entretien des espaces verts** ainsi que dans le **balayage de voiries**. De plus, nous avons développé une **entreprise générale de bâtiment**, spécialisée en construction, rénovation, Facility Management, désamiantage et peinture.



Plongez au coeur de notre culture d'entreprise - Nous vous invitons à découvrir cette vidéo de la famille Laurenty afin de parcourir l'histoire du groupe au travers des valeurs qui nous sont chères.

QUE FAISONS-NOUS ? LES SERVICES DE LAURENTY GROUP



NOTRE POLITIQUE EN MATIÈRE DE **RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE**

Nous sommes convaincus que le développement d'une entreprise ne peut se faire sans respect de l'humain, de l'environnement et de l'éthique.

Notre démarche repose sur les fondements de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) :

- La dimension économique
- La dimension sociale
- La dimension environnementale

LA DIMENSION **ECONOMIQUE**



La dimension économique englobe les efforts fournis afin d'être une entreprise responsable et transparente en soutien de l'économie locale tout en assurant notre viabilité économique à long terme. Cela inclut la création de valeur économique, la gestion responsable des ressources financières, la transparence financière, la conformité aux réglementations économiques et la contribution au développement économique des communautés locales.

LA DIMENSION **SOCIALE**



La dimension Sociale concerne les actions visant à prendre en compte et à améliorer notre impact sur les individus et les communautés. Cela comprend le respect des droits de l'homme, les conditions de travail équitables, la diversité et l'inclusion, la santé et la sécurité des employés, le développement des compétences, ainsi que les initiatives philanthropiques et de bénévolat.

LA DIMENSION **ENVIRONNEMENTALE**



La dimension Environnementale concerne nos actions visant à réduire notre empreinte écologique et à promouvoir la durabilité environnementale. Cela comprend la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la conservation des ressources naturelles, la gestion responsable des déchets, l'adoption de pratiques commerciales durables, ainsi que l'innovation et la recherche de solutions respectueuses de l'environnement.



RSE

NOTRE POLITIQUE EN MATIÈRE DE **QUALITÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT**



Au sein du groupe, nous croyons fermement en notre responsabilité envers **nos clients, nos collaborateurs et notre planète**. Face aux nombreux défis d'un monde qui évolue, cette politique reflète notre engagement à maintenir les plus hauts standards en matière de **qualité de service, de sécurité des opérations** et de **protection de l'environnement**.

Notre démarche repose sur trois grands axes :

- **Management de la qualité**
- **Management de la sécurité**
- **Management de l'environnement**

QUALITÉ



Notre entreprise s'efforce constamment d'offrir des produits et des services qui répondent aux besoins et aux attentes de nos clients.

Nous nous engageons à mettre en place des pratiques de **gestion de la qualité rigoureuses** pour garantir la satisfaction de nos clients.

Un partenariat solide basé sur l'écoute et la bonne collaboration entre les différents intervenants est essentiel. C'est pourquoi, **la proximité de nos activités, la proactivité de notre encadrement et la flexibilité de nos équipes** sont des éléments clés dans notre approche.

SÉCURITÉ



La sécurité de nos collaborateurs, de nos clients et de nos partenaires est une priorité absolue. Nous nous engageons à créer **un environnement**

de travail sûr et à adopter **des pratiques opérationnelles sécuritaires** à tous les niveaux de notre organisation.

Pour ce faire la formation continue de notre personnel, la mise en place de procédures claires et accessibles ainsi que l'identification des risques liés à nos prestations sont des éléments essentiels. Avec les partenaires sociaux, nous œuvrons en collaboration pour le bien-être de tous.

ENVIRONNEMENT



Parallèlement, nous sommes profondément conscients de l'impact de nos activités sur l'environnement. Nous nous engageons à **minimiser notre empreinte écologique**

en adoptant des pratiques durables, en réduisant les déchets et en favorisant la conservation des ressources naturelles.

Pour ce faire, nous répercutons cette ambition lors de la sélection de nos fournisseurs et sous-traitants, mais aussi dans le choix de nos produits et consommables ainsi que dans la sélection de notre matériel.

Cette politique QSE est **notre engagement envers l'excellence, la sécurité et la durabilité**. Elle guide nos actions quotidiennes et nous rappelle notre responsabilité envers **notre société et notre planète**. Des objectifs qualité, sécurité et environnement sont définis chaque année, et ceux-ci participent à notre engagement pour l'amélioration continue de notre système de management.

Nous invitons chaque membre de notre équipe à la respecter et à la mettre en pratique. Nous nous engageons également à respecter la législation en place et à suivre son évolution.

Ensemble, nous pouvons contribuer à un avenir meilleur, où **la qualité, la sécurité et la préservation de l'environnement** sont des valeurs fondamentales de notre entreprise.

QSE

LE CONTRAT DE TRAVAIL

BIEN GÉRER VOTRE HORAIRE DE TRAVAIL

A tout moment, l'**Inspection du Travail** peut effectuer des contrôles pour vérifier la conformité de l'horaire de votre présence sur chantier avec celui indiqué sur votre contrat de travail.

Ayez toujours avec vous la copie de votre contrat de travail !

MODIFICATION DE VOTRE HORAIRE DE TRAVAIL :

Il peut arriver que vous soyez invité(e) à modifier l'horaire de travail indiqué dans votre contrat, essentiellement pour :

- Une **demande du client** de changer le jour ou l'heure de prestation
- Un déplacement du jour de travail en raison d'un **jour férié**
- Un **imprévu** nécessitant le déplacement du jour ou de l'heure de travail en accord avec le client ET votre responsable
- Un **remplacement** de votre collègue nécessitant un allongement de votre temps de travail sur votre chantier habituel
- Un **travail supplémentaire** à la demande de votre employeur
- Un **dépannage** sur un autre chantier

Dans ce cas, vous devez indiquer votre horaire exceptionnel du jour dans le "**Journal de communication**" du chantier où vous vous trouvez. **Notez-y :**

1. La date du jour | 2. Votre nom et prénom
3. Votre horaire du jour | 4. Le motif de la modification

LES SALAIRES

Vous êtes payé(e) par virement bancaire. Un acompte vous sera versé aux alentours du 20^e jour du mois pour votre première quinzaine. Le solde vous sera versé aux alentours du 7^e jour du mois qui suit pour votre deuxième quinzaine. Contactez le **service du personnel** pour obtenir le calendrier de paie (établi en début d'année) ou pour toute autre question.

Les ouvriers de Laurenty SA font parties de la **Commission Paritaire 121** du secteur du nettoyage.

MA JOURNÉE DE TRAVAIL

NOS RECOMMANDATIONS POUR BIEN DÉMARRER



→ Je porte une **tenue de travail adaptée**.



→ J'utilise mon téléphone portable uniquement pour des raisons professionnelles.



→ Je respecte les consignes de sécurité mises en place sur mon chantier.



→ J'enregistre mes entrées (Check IN) et sorties (Check OUT) avec l'application **CheckTime**.



→ Je respecte le **planning de travail défini par mes responsables** et je signale tout problème ou amélioration possible.



→ Je respecte mon horaire de travail.
Attention : l'horaire de travail n'est pas l'horaire de présence.



→ Je prends soin du **matériel** et je respecte la **méthodologie de travail**.



→ En cas de besoin, je contacte en priorité **mon responsable**.



→ Je m'assure de laisser mon local propre et rangé en toute circonstance.



→ Il est interdit de fumer sur chantier. Conformez-vous strictement aux dispositions anti-tabac sur place.



CODE DE CONDUITE

Veuillez prendre connaissance du code de conduite disponible en succursale afin de vous conformer aux attentes de l'entreprise.

CHECK IN / CHECK OUT @ WORK

POURQUOI S'ENREGISTRER AU TRAVAIL ?

Depuis le 1er septembre 2024, si vous êtes technicien-ne de surface, vous devez enregistrer votre présence sur le lieu de prestation.

Vous pouvez facilement et rapidement le faire via votre smartphone.

POURQUOI CETTE OBLIGATION ?

Pour améliorer la sécurité des salariés et renforcer la lutte contre la fraude sociale.

QUAND DEVEZ-VOUS PRÉCISÉMENT VOUS ENREGISTRER ?

Vous devez impérativement vous enregistrer lorsque vous :

- commencez à travailler (IN)
- arrêtez de travailler (OUT)

Vous devez enregistrer votre présence quand vous êtes sur chantier, en temps réel.

COMMENT INSTALLER L'APPLICATION SUR VOTRE SMARTPHONE ?

Téléchargez directement l'appli CheckTime sur Android ou sur iOS :



CHECK IN / CHECK OUT @ WORK

PROCÉDURE À SUIVRE POUR L'ENREGISTREMENT

COMMENT VOUS ENREGISTRER DANS L'APPLICATION ?

- Ouvrez l'application : 
- Introduisez votre Login et votre code PIN *
- Sélectionnez **+ AJOUTER UN POINTAGE** et à la 1^{ère} ouverture, autorisez l'application à prendre des photos
- Enregistrez votre pointage : Check IN ou Check OUT



PLUS D'INFORMATION OU BESOIN D'AIDE

Sur l'application CheckTime via le QR code ci-dessous :



* Vous n'avez pas encore de Login et code PIN ?
Prenez contact avec votre responsable

NOS FORMATIONS

LES CAPSULES EN VIDÉO



Ces capsules vidéos interactives offrent un accès rapide et flexible aux différentes méthodologies énumérées ci-dessous. Scannez le QR code pour les consulter !



→ DÉPOUSSIÉRAGE

→ SOLS 3E

→ SOLS PRESSE

→ SANITAIRES 3E

→ SANITAIRES PRESSE

→ RANGEMENT MATÉRIEL

→ ENTRETIEN ASPIRATEUR

L'ERGONOMIE

LES BONNES POSTURES POUR ÉVITER LES BLESSURES

L'ergonomie est très importante tant au niveau professionnel que dans votre vie privée.



Les troubles musculosquelettiques (TMS) rassemblent les problèmes rencontrés au cours de l'activité professionnelle (douleurs, picotements, chaleur, crampes, raideurs...) et touchent les structures musculosquelettiques, les muscles, les tendons, les ligaments, les nerfs et les articulations. Ils peuvent être localisés tant aux membres supérieurs (épaules, coudes, poignets) qu'aux membres inférieurs (genoux, chevilles) voire le dos ou la nuque.

Les positions inconfortables et contraignantes, la répétition des gestes au quotidien, les efforts conséquents, sont autant de facteurs de risques pour le développement des TMS.





PROCÉDURES À SUIVRE

DEMANDE DE CONGÉS

Toute demande de congé doit être sollicitée à l'avance auprès de votre responsable et être approuvée par celui-ci.

Vacances annuelles	20 jours
Jours fériés (10 jours)	• 1^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1^{er} mai • Jeudi de l'Ascension • Lundi de Pentecôte • 21 juillet • 15 août • 1^{er} novembre • 11 novembre • 25 décembre

EN CAS D'ABSENCE ?

Prévenir votre responsable ORALEMENT dès que possible afin de lui transmettre les informations pratiques nécessaires à l'organisation du travail (répartition des tâches, urgences à gérer, etc.). Cette communication directe permet d'assurer une meilleure gestion de l'équipe en votre absence.

Transmettre votre justificatif dans les 48h. Nous vous rappelons qu'il est **OBLIGATOIRE de transmettre le certificat ORIGINAL** dès votre retour soit via votre responsable soit via courrier postal.

En cas de non remise du document original, un courrier vous sera envoyé par le service du personnel afin de mettre votre dossier en ordre. Le non respect de cette procédure peut être sanctionné.

Votre responsable doit être informé minimum 2 jours ouvrables avant la date de votre reprise.

CONTRÔLES MÉDICAUX

Votre employeur se réserve le droit de contrôler votre maladie via un service externe.

POLITIQUE D'ABSENTÉISME

Cette politique définit le cadre de gestion des absences au sein de Laurenty Group. Elle vise à équilibrer les besoins de l'organisation et les droits des collaborateurs en établissant des procédures claires.

EN CAS DE MALADIE DE COURTE DURÉE (MOINS D'UN MOIS)

Un entretien d'absentéisme sera organisé dans les cas suivants :

- En cas de 3 absences sur 6 mois.
- En cas d'absence à la suite d'un refus de congé ou d'un entretien de mise au point.

Pourquoi un entretien ?

- Vous aider à exprimer d'éventuelles difficultés.
- Trouver des solutions pour améliorer votre bien-être au travail.
- Favoriser un climat de confiance et une meilleure organisation.

Cet entretien se déroulera en toute confidentialité avec une personne des ressources humaines formée et dédiée à votre succursale.

EN CAS DE MALADIE DE LONGUE DURÉE (PLUS D'UN MOIS)

- La médecine du travail restera en contact avec vous et l'entreprise afin de pouvoir organiser votre retour dans les meilleures conditions.
- La possibilité d'un trajet de réintégration après 9 mois d'absence sera analysée avec la médecine du travail, en fonction de votre situation et des besoins de l'entreprise.





PROCÉDURES À SUIVRE

ACCIDENT DU TRAVAIL OU ACCIDENT SUR LE CHEMIN DU TRAVAIL

Prévenez immédiatement (le jour de l'accident) votre responsable pour rédiger la déclaration d'accident.

Notez tous les détails (responsable éventuel, témoins...).

Si votre état de santé le nécessite, nous vous invitons à aller faire constater vos blessures auprès d'un médecin au plus vite, muni de votre certificat médical de premier constat.

AGIR RAPIDEMENT ET EFFICACEMENT

Suivez les procédures établies pour assurer votre sécurité et celle de vos collègues. Informez toujours votre responsable sans délai.



GROSSESSE

Dès confirmation de votre grossesse, envoyez un certificat à votre responsable au plus tard au troisième mois de grossesse. Nous pourrions ainsi ouvrir un dossier d'analyse de votre poste de travail. C'est important pour votre santé et celle de votre futur enfant.

HARCÈLEMENT MORAL OU SEXUEL AU TRAVAIL

Laurenty ne tolère aucune forme de harcèlement moral ou sexuel au sein de son organisation. Si vous faites face à une situation problématique, veuillez vous référer à la procédure décrite dans le règlement de travail.

DYSFONCTIONNEMENT LIÉ À L'ABUS D'ALCOOL OU DE DROGUES

La détention et la consommation d'alcool ou de drogues sont interdites sur les lieux de travail.

Si vous souhaitez bénéficier d'une assistance à ce sujet, adressez-vous à votre responsable direct ou aux personnes désignées pour vous aider (voir la page « adresses utiles »).



POUR VOTRE SÉCURITÉ



PROCÉDURES À SUIVRE

LISEZ TRÈS ATTENTIVEMENT LE CONTENU DES PAGES SUIVANTES !

Vous y trouverez une illustration des principaux dangers auxquels vous risquez d'être confronté lors de vos déplacements et au cours de votre travail.

Visualisez ces dangers et adoptez les comportements adéquats pour éviter tout accident.

Sur chantier, portez les protections prévues.

LA SÉCURITÉ EST L'AFFAIRE DE TOUS !

À travers les consignes reprises sur les pages suivantes, les membres de la direction et l'ensemble de la ligne hiérarchique de Laurenty s'engagent chaque jour à améliorer les conditions de travail.

En tant que collaborateur, respectez les consignes pour votre sécurité et celle des autres.

VOS DÉPLACEMENTS → **SUR LE CHEMIN DU TRAVAIL**

EN VOITURE

SOYEZ ATTENTIF AUX CONDITIONS
DE CIRCULATION



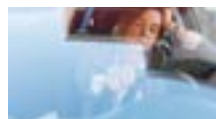
ATTENTION

- Temps pluvieux
- Pneus adaptés à la météo



INTERDIT

- Fatigue excessive
- Conduite sous l'influence de l'alcool ou de drogues
- Portable au volant
- Excès de vitesse



RECOMMANDÉ

- Bouclez votre ceinture
- Respectez les limitations de vitesse
- Conduisez prudemment



À VÉLO OU TROTTELETTE ÉLECTRIQUE

SOYEZ CONSCIENT DE
VOTRE ENVIRONNEMENT



RECOMMANDÉ

- Portez un casque
- Veillez à être visible en toute circonstance
- Empruntez la piste cyclable quand il y a une



EN VÉHICULE DEUX ROUES À MOTEUR

INVESTISSEZ DANS UN ÉQUIPEMENT
DE QUALITÉ



RECOMMANDÉ

- Portez un casque
- Veillez à être visible en toute circonstance





VOS DÉPLACEMENTS CHEZ LE CLIENT

À L'EXTÉRIEUR

ÉVITEZ LES DANGERS ET LES OBSTACLES

Lors de vos déplacements à l'extérieur, portez un **gilet de sécurité** et faites attention aux dangers et obstacles suivants :



Chute



Trébuchement



Glissade



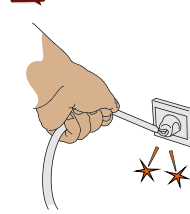
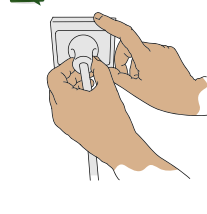
Gel



Véhicules

À L'INTÉRIEUR

PRÉCAUTIONS POUR TRAVAILLER EN TOUTE SÉCURITÉ CHEZ LES CLIENTS



SORTIE DE SECOURS ET POINT DE RASSEMBLEMENT



TRAVAILLER EN SÉCURITÉ LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE



Utilisez les **protections** prévues suivant le type de travail et les recommandations de votre responsable :

→ Casque - Lunettes - Gilet - Chaussures - Gants



POUR ÉVITER LES CHUTES

→ **Travail en milieu glissant** : portez des **chaussures adaptées**. Un tiers de nos chutes proviennent du port de chaussures inadaptées ou d'inattention en circulant. Le port de chaussures fermées sans talon est obligatoire.

→ **Ne laissez rien traîner** qui risque de provoquer votre chute ou celle d'autrui.

→ **Travail en hauteur** : vérifiez la **stabilité** de votre échelle, escabelle, échafaudage.



DANGERS ÉLECTRIQUES

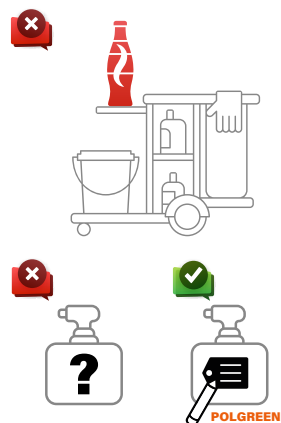
→ Attention aux **allonges** et au **matériel électrique**. Une décharge électrique en **milieu humide** peut entraîner de graves conséquences.

→ **Vérifiez le bon état du câble** et des raccords avant son utilisation.

MATÉRIEL SUR CHANTIER



- Rangez vos produits alimentaires séparément des produits de nettoyage.
- Ne versez jamais un produit d'entretien dans un récipient alimentaire.
- Étiquetez chaque contenant de manière claire et précise.



PRODUITS D'ENTRETIEN

- Vous devez respecter les indications de dosage et d'utilisation des produits. En cas de doute, interrogez votre responsable.
- Ne mélangez jamais plusieurs produits !
- Certains produits de nettoyage de notre gamme présentent des dangers. Ils sont reconnaissables aux pictogrammes présents sur leur emballage (cf. pages précédentes).
- Il est impératif que chaque produit reste **toujours dans son contenant d'origine**, ou dans celui qui est **prévu pour son utilisation**.
- Il est donc **strictement interdit et extrêmement dangereux de transvaser des produits dans d'autres contenants**, comme une bouteille sans étiquette, ou un récipient alimentaire **dont la présence est interdite sur votre chariot de nettoyage**.
- En préparant vos solutions, faites attention aux **éclaboussures dans les yeux** : ne videz jamais le produit de trop haut. Si vous avez du produit dans les yeux, rincez-les immédiatement en abondance avec de l'eau claire.

BESOIN D'INFOS SUR LES PRODUITS POLLET ?

SCANNEZ LE QR-CODE PRÉSENT
SUR LES PRODUITS



PICTOGRAMMES PRODUITS DANGEREUX

	Produit qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée en petites quantités, entraîne la mort ou a des effets aigus ou chroniques.
	Produit qui empoisonne à forte dose, qui irrite la peau, les yeux et / ou les voies respiratoires, qui peut provoquer des allergies cutanées (eczéma par exemple), provoquer des somnolences ou des vertiges, qui détruit l'ozone dans la haute atmosphère.
	Produit qui peut provoquer le cancer, modifier l'ADN, nuire à la fertilité, nuire au fœtus, altérer le fonctionnement de certains organes. Il peut également être mortel en cas d'ingestion / de pénétration dans les voies respiratoires et peut provoquer des allergies respiratoires (asthme par exemple).
	Produit qui peut attaquer ou détruire les métaux et qui ronge la peau et/ou les yeux en cas de contact ou de projections.
	Produit qui provoque des effets néfastes sur les organismes du milieu aquatique (poissons, crustacés, algues, autres plantes aquatiques...).

	Produit qui peut s'enflammer suivant le cas au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur, de frottements, au contact de l'air ou au contact de l'eau et qui dégage des gaz inflammables.
	Produit qui peut provoquer ou aggraver un incendie, qui peut provoquer une explosion en présence de produits inflammables.
	Produit qui peut exploser, suivant le cas, au contact d'une flamme ou d'une étincelle, ou d'électricité statique ou sous l'effet de la chaleur, d'un choc, de frottements...
	Produit qui peut exploser sous l'effet de la chaleur (gaz comprimés, gaz liquéfiés, gaz dissous), causer des brûlures ou des blessures liées au froid (gaz liquéfiés réfrigérés).

CONSIGNES ENVIRONNEMENTALES

ADOPTÉZ DES PRATIQUES DURABLES ET RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

- Respectez scrupuleusement les consignes en vigueur sur votre lieu de travail.
- Évitez toute surconsommation d'énergie avec vos appareils électriques.
- Évitez tout gaspillage d'eau lors de vos activités.
- Stockez vos récipients de manière à éviter toute fuite de produit.
- Séparez les produits alcalins des produits acides.
- Utilisez les filières de tri pour l'élimination des déchets solides ou liquides.
- Ne videz pas à l'égout vos produits purs (inutilisés ou périmés) mais confiez-les à votre responsable.

NETTOYAGE DES CENDRIERS

Ne jetez jamais les cendres et les mégots dans les sacs poubelles.

Utilisez un récipient contenant de l'eau ou un récipient métallique pour les recueillir.



CONSIGNES EN CAS D'URGENCES



EN CAS D'INCENDIE

RESPECTEZ LES CONSIGNES
ET SIGNALISATIONS MISES EN PLACE
SUR VOTRE CHANTIER



Apprenez le chemin le plus court pour quitter rapidement le bâtiment en cas d'incendie. Repérez les issues de secours et votre point de rassemblement le plus proche.

Ne quittez pas votre point de rassemblement sans autorisation préalable.

N'UTILISEZ JAMAIS LES ASCENSEURS !

Ne vous préoccupez pas de vos effets personnels.

Une fois hors de danger, donnez l'alarme en composant le 112 ou en suivant les procédures locales.



ASSISTANCE À UNE PERSONNE EN DANGER

Si vous constatez qu'une personne a besoin d'assistance, contactez le 112 et suivez les instructions reçues.



VOTRE SOUTIEN OÙ QUE VOUS SOYEZ



URGENCES

**Incendie | Urgence médicale
| Urgence policière**

Tél. : 112

Centre anti-poison

Tél. : 070 245 245

Violences conjugales

Tél. : 0800 30 030

Aide policière urgente

Tél. : 101

Centre de prévention du suicide

Tél. : 0800 32 123

Alcooliques anonymes

Tél. : 078 15 25 56

Info-drogues

Tél. : 02 227 52 52



VOS DOCUMENTS EN LIGNE

Votre fiche de paie accessible à tout moment ? Connectez-vous à l'application **Doccle** et suivez la procédure.



SERVICES GÉNÉRAUX

Secretariat Social | Partena

Square des Conduites d'Eau, 13
4020 LIÈGE
Tél. : 04 349 25 00

Assurance accidents du travail | Ethias

Rue des Croisiers, 2
4000 LIÈGE
Tél. : 04 220 30 53
gestionsinistres@ethias.be
Police : 06585749

Caisse de vacances annuelles | ONVA

Rue Montagne aux Herbes Potagères, 48
1000 BRUXELLES
Tél. : 02 627 97 65

**Médecine du travail - Cellule
psychosociale | CESI**

Avenue Konrad Adenauer, 8
1200 BRUXELLES
Tél. : 02 771 00 25
Numéro d'affiliation : 102218

SERVICE DU PERSONNEL COORDONNÉES UTILES



BRUXELLES



Service du personnel

Rue Charles Demeer, 63
1020 BRUXELLES
Tél. : 02 421 56 78
sdp.bxl@laurenty.com



LIÈGE



Service du personnel

Rue de l'Informatique, 13
4460 GRÂCE-HOLLOGNE
Tél. : 04 349 53 70
sdp.liege@laurenty.com



VLAANDEREN



Service du personnel

Duffelsesteenweg, 14
2550 KONTICH

Antwerpen en Limburg:
Tél. : 03 457 38 05

Oost- en West Vlaanderen:
Tél. : 03 451 03 36
pd.vlaanderen@laurenty.com



CHARLEROI - NAMUR



Service du personnel

Rue des Artisans 3
3210 FRASNES-LEZ-GOSSELIES
Tél. : 071 60 10 50
sdp.cna@laurenty.com



MONS



Service du personnel

Zoning Artisanal de la Rivière, 45
7330 SAINT-GHISLAIN
Tél. : 065 39 49 59
sdp.mons@laurenty.com



HORAIRES

Les horaires des services du personnel sont disponibles dans votre règlement de travail.

NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Au sein de notre entreprise, nous valorisons :
Collaboration, Ambition, Respect et Engagement.

Nous croyons que c'est en travaillant ensemble, avec passion et détermination, que nous pourrions atteindre de nouveaux sommets. Laurenty Group s'efforce de créer un environnement où chacun peut s'épanouir, partager ses idées et contribuer à notre succès collectif.

Nous sommes ravis de vous accueillir dans notre grande famille, où chaque talent compte et chaque ambition est encouragée. Ensemble, construisons l'avenir !



NOS VALEURS



COLLABORATION



AMBITION



RESPECT



ENGAGEMENT



LAURENTY GROUP